



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 5 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures sont dorénavant valables 15 ans.

La validité des cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans après la date d'expiration mentionnée sur le titre, sans démarche particulière à accomplir de votre part.

Attention : La validité des cartes délivrées à des mineurs reste fixée à 10 ans.

Pour voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité, nous vous invitons à consulter la page dédiée du site du Ministère de l'Intérieur, <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Simplifications-des-demarches/Duree-de-validite-de-la-CNI>, et imprimer une notice à l'attention des autorités étrangères expliquant l'allongement de la durée de validité de votre carte d'identité dans la langue du pays dans lequel vous vous rendez.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : www.bas-rhin.gouv.fr

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>